

ORDONNANCE COLLECTIVE	DIRECTIVES PRÉ-OPÉRATOIRES SUR LA MÉDICATION À PRENDRE LE MATIN DE LA CHIRURGIE	NO : OC-2-B-K (temp : 1.21)
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Mise en vigueur le : <u>MAI 2007</u>
Titre : _____		Révisée le : <u>JUIN 2009</u>
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmiers(ères) travaillant au CSSS du Sud de Lanaudière, à la clinique de pré-admission de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Pour tous les clients transigeant par la pré-admission et devant subir une chirurgie.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; K- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Clients devant subir une chirurgie et n'ayant aucune ordonnance médicale spécifique concernant la prise de la médication le matin de la chirurgie.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Diminuer le risque de complication lors du déroulement de l'intervention.		
CONTRE-INDICATION ⇒ Client ayant reçu une ordonnance ou des directives médicales spécifiques; ⇒ Client devant subir une exérèse de cataracte (se référer à l'ordonnance collective 1.17 « Directives préopératoire pour exérèse de cataracte »).		
LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN Aucune		
DIRECTIVES En l'absence d'une ordonnance médicale spécifique, aviser les patients concernés de suivre les directives suivantes concernant la prise des médicaments le matin de la chirurgie :		

- ⇒ NE PAS PRENDRE les médicaments suivants :
- Les hypoglycémisants oraux
 - Les diurétiques
 - Les doses d'insuline sous cutanée
 - Les antihypertenseurs combinés avec les diurétiques
 - Les antihypertenseurs de type IECA (inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine)
 - Les antihypertenseurs du type ARA (antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II) ou BRA (bloqueur des récepteurs de l'angiotensine II)
 - Les antihypertenseurs du type IDR (Inhibiteurs Directs de la Rénine) comme l'Aliskirène (Rasilez^{MD})
 - Les anticoagulants oraux, antiplaquettaires (qui devraient déjà avoir été cessés depuis quelques jours) (voir l'ordonnance collective "Directives préopératoires sur la médication à cesser en vue d'une chirurgie")
 - Héparine, Héparine à faible poids moléculaire (Ex. : Daltéparine (Fragmin^{MD}), Enoxaparine (Lovenox^{MD})), Fondaparinux (Arixtra^{MD}), Dabigatran (Pradax^{MD}).
- ⇒ PRENDRE les autres médicaments (à moins d'avis contraire d'un médecin) avec un maximum de 100 ml d'eau.
- ⇒ Aviser le chirurgien le matin de la chirurgie de la présence d'un patient diabétique ne prenant que de l'insuline et n'ayant pas reçu de directive quant à la gestion péri-opératoire de son diabète.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Aucune

SOURCE

Aucune

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Révisée par :

_____ Marilou Dionne _____
 Conseillère clinicienne en soins infirmiers, chirurgie / soins ambulatoires
 par intérim

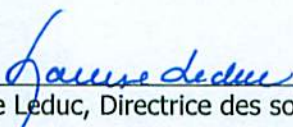
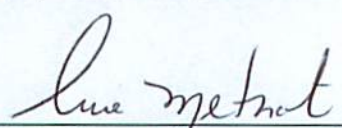
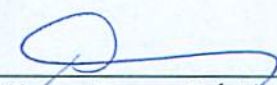
_____ Décembre 2008 _____
 Date

Personnes consultées :

_____ Nathalie Bordeleau _____
 Inf. à l'harmonisation des outils cliniques

_____ Décembre 2008 _____
 Date

<p><u>Dr Paul Buu</u> Chef médical regroupement chirurgie</p>	<p><u>Avril 2009</u> Date</p>
<p><u>Dr Guy Vaillancourt</u> Chef médical regroupement chirurgie</p>	<p><u>Février 2009</u> Date</p>
<p><u>Daniel Lussier</u> Pharmacien</p>	<p><u>Novembre 2009</u> Date</p>
<p><u>Carole L. Legault</u> Chef clinico-administratif regroupement chirurgie</p>	<p><u>Janvier 2009</u> Date</p>
<p><u>Sophie Gingras</u> Adjointe au chef clinico-administratif regroupement chirurgie</p>	<p><u>Janvier 2009</u> Date</p>
<p><u>Myriam Gautier</u> Adjointe au chef clinico-administratif secteur de la salle d'opération et de la stérilisation</p>	<p><u>Février 2009</u> Date</p>
<p><u>Manon Allard</u> Cons. clinicienne développement et rayonnement professionnel Coord. des services cliniques et dév. de la qualité des soins infirmiers (intérim)</p>	<p><u>Février 2009</u> Date</p>

<p>PROCESSUS D'APPROBATION</p> <p>Validée par : <u></u> Mme Louise Leduc, Directrice des soins infirmiers par intérim</p> <p>Validée par : <u></u> Mme Line Méthot, Chef du département de la pharmacie</p> <p>Approuvée par : <u></u> Dr Hoang Duong, Président du CMDP</p>	<p><u>2 Juillet 2009</u> Date</p> <p><u>23.06.09</u> Date</p> <p><u>09/6/18</u> Date</p>
---	--